

Formation Conseiller Funéraire

Depuis le 1er janvier 2013, l'exercice de la profession de conseiller funéraire et assimilé sera subordonné à la détention d'un diplôme comprenant une formation théorique et un stage pratique.

La préparation au Diplôme

La Formation THEORIQUE : La durée de la formation théorique nécessaire à l'obtention du diplôme de conseiller funéraire est de 140 h, à compter de 35H/semaine sur 4 semaines.

Le stage PRATIQUE : Le stage pratique réalisé au sein d'une entreprise funéraire est de 70 h, à compter de 35h/semaine sur 2 semaines.

L'examen

L'examen comprend :

Une épreuve écrite, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples

Une épreuve orale consistant en un entretien individuel, d'une durée minimum de 15 minutes.

La note finale est calculée de la façon suivante :

- épreuve écrite : 60 % de la note

- épreuve orale : 20 % de la note

- évaluation du stage pratique (bilan pédagogique) : 20 % de la note

Le diplôme

La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par un jury.

La délivrance du diplôme confère à son titulaire l'aptitude professionnelle à l'exercice de la profession de conseiller funéraire.

Délais pour l'obtention du diplôme

Les conseillers funéraires disposent d'un délai de 12 mois pour se former à compter de la date de leur embauche.

Le conseiller funéraire est l'interlocuteur des familles. Sa tâche consiste en trois activités distinctes : l'accueil des familles, la prévoyance et l'administration des obsèques ainsi que l'organisation de celles-ci.

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : code 130496

Description du poste

Accueil des familles : accueillir et informer la famille sur l'organisation et la cérémonie

Prévoyance et administration des obsèques : établir les devis et bons de commande, aider à souscrire des contrats obsèques ou effectuer différentes démarches post-décès

Organisation des obsèques : veiller au bon déroulement de la cérémonie, coordonner les différents intervenants, rédiger les annonces ou encore remplir les documents administratifs.

Objectifs de la formation

Préparation à l'examen pour le diplôme de conseiller funéraire (Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT)

Moyens pédagogiques

Projections de présentations, d'exercices et de vidéos
Cas pratiques, QCM, jeux de rôles
Visite sur site des équipements funéraires
Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire

Durée

140 heures soit 20 jours de formation théorique (7heures/jour)
70 heures de formation pratique dans un établissement funéraire.

Contenu

Hygiène, sécurité et ergonomie
Législation et réglementation funéraire
Psychologie et sociologie du deuil
Pratiques et rites funéraires
Conception et animation d'une cérémonie
Encadrement d'une équipe
Produits, services et conseil à la vente
Réglementation commerciale

Sanction de la formation

Formation théorique : examen en vue de l'obtention du diplôme de conseiller funéraire (épreuve écrite et entretien individuel de 15 mn avec le jury)

Formation pratique : évaluation du stage obligatoire de conseiller funéraire par le tuteur

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

Intervenants

La formation est assurée par des **professionnels du funéraire**

Prérequis

Niveau Bac conseillé
Etre majeur
Parler la langue française
Remise du **dossier pédagogique**